

*Le président:*

Q. Les sceaux sont-ils en plomb?—R. Non, monsieur, ils sont formés d'un composé de cire qui est très fragile. Si on tire le fil trop brusquement, le sceau se brise.

Q. Ces sceaux sont apposés par les distillateurs?—R. Oui, je suis presque certain de cela.

Q. En levant la bonde et en déroulant le fil vous pouvez enlever le sceau facilement du baril?—R. Oui, puis remettre le tout après avoir vidé le baril.

Q. Est-ce que vous preniez de fortes quantités?—R. Oui, parfois nous ne prenions que quelques gallons dans un baril, et parfois huit ou dix à la fois; à la fin il n'en restait plus.

Q. Qu'est-ce qu'on fabriquait dans cet entrepôt?—R. On était supposé fabriquer un composé chimique appelé *textalon*.

Q. A quel usage était destiné ce composé?—R. Je crois qu'il était censé servir pour le nettoyage.

*Le président:*

Q. Pour le nettoyage?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Pour nettoyer l'estomac.

*M. Calder, C.R.:*

Q. Vous ne l'emploiriez pas pour nettoyer votre estomac?—R. Non, si je n'y étais pas forcé.

Q. Vous pourriez peut-être nous dire comment on le fabriquait, non pas suivant la formule, mais comment on l'expédiait?—R. D'abord, l'alcool qui était dans les barils était supposé être mélangé avec trois ingrédients chimiques, je ne sais pas leur nom, mais il y en avait un d'une couleur bleu très foncé. Le mélange était supposé se faire avant l'expédition aux Etats-Unis pour fins de nettoyage.

Q. Quel était le mode d'expédition? Avant cela, vous dites que l'alcool devait être mélangé à certains ingrédients chimiques?—R. Oui, monsieur.

Q. Est-ce qu'on faisait ce mélange?—R. Non, monsieur.

Q. Le faisait-on réellement?—R. L'alcool et les échantillons étaient remplacés par de l'eau et parfois par de l'alcool de bois.

Q. Les autres ingrédients étaient mélangés à de l'alcool de bois?—R. Et le reste était une simple formule.

Q. Y avait-il quelque chose de particulier dans le mode d'expédition, à votre connaissance?—R. En premier lieu, le mélange était supposé être fait et inspecté par un officier de la douane.

Q. Qui était, en cet endroit, officier des douanes?—R. M. Bériault.

Q. Après avoir versé dans les barils l'alcool de bois ou l'eau les a-t-on expédiés à des consignataires connus ou existants?—R. Non, monsieur, mais à des consignataires fictifs ou à des firmes sans existence.

Q. A-t-on eu, à l'époque, des doutes sur ces agissements?—R. Je l'ignore, vu que la chose a été soulevée avant que rapport en fût fait à la police montée. Mais je sais que le soupçon s'est élevé dans la suite.

Q. M. Noël a-t-il rien fait pour combattre ces soupçons?—R. Non, la gendarmerie à cheval...

Q. Je parle des consignataires.—R. La chose se passait à l'époque de la *Murray Chemical Company*.

Q. La *Murray Chemical Company* fonctionnait?—R. Oui.

Q. S'agissait-il du même entreposage?—R. Je ne sais rien de précis sur l'entreposage, je veux dire sur ce qui se passait à l'autre bout de la ligne, aux Etats-Unis.

Q. Vous vous trouviez à un bout de la ligne?—R. Oui.